

Chanoine Brugière

Le Bugue

Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

la ville.	la Gaudie . 240.	Font de Campagne
l'Arcigne. 1.	la Gendre . 174.	le Pontet. 24.
la Barde. 1N.	les Garrats . 358.	le Plassage . 444.
les Barbeaux. 12N.	la 5 ^e Marty . 388.	Peyton . 110.
la Borie . 1750.	Joaze de Palle . 140.	Pré Portail Rouge (gab) 27.
Bouvidie. 2NO.	la Garde Palle. 120.	la Pupille . 444NE.
Bouvy H ^B . 440.	l'Hopital . 144.	Puycaumont. 30N.
la Boissière . 3E.	le Ronde. 440.	le Placial. 340.
Boulesse . 174EN. 8.	l'ambardie . 340.	le Pont. 344N.
le Breuilh. 3NO.	lausade . 22E.	le Port. 2
la Cabane. 4NO.	lauzl. 70N.	le Reclaud. 440.
Contegrel. 74N. 4	l'entignac. 344EN.	la Reconlière. 344.
les Caroulats. 3E	la Linole. 2N.	la Reinwie. 44E.
Carpenet. 440.	la Peyre. 30N.	au Rozier. 440.
la Caux.	Malmusson H ^B . 444. 25.	Roquegiral. 44NE.
la Cave. 1N.	Miossac. 744NE.	Roténac. *
Castelnau. 1NO.	Marandou. 44N.	Roumegere.
Cing Castangs. 5NO.	Maison Neuve. 440.	la Rouquette. 340.
la Cluse (H ^B). 1	la Maillerie. 7N.	Salle Pincon. 24NE.
Cocagne. 44N.	le Mayre. 340.	Salvajou. 40.
les Clédiers. 74NO.	la Marguerite. 44NE.	Savaret. 1740.
Conteyrat. 240.	Chez le Mestrea. 440. 6	le Singe. 440.
la Croix. 240.	de Monregrat. 540.	la Terrasse. 2.
la Doue. 14EN.	de Monplaisir. 240.	les Trulottes. 44N.
Cumont. 44N.	M ^{re} Neuf. 1N.	19. les Tiraux. 745.
la Faure (H ^B). 144. 40	M ^{re} de Rolésac. 540.	le Tustelet. 440. 8.
les Faures. 344EN. 5	la Mouche. 1NE.	la Tuilière. 15.
la Font du Rat. 3N.	P ^{re} Paris. 244EN. 14	la Tuilière 3E.
la Font de Cumont. 1N.	la Peyrière. 3NE.	la Veyrière. 340. 70.
la Forge. 144N.	Pichagrier. 44N. 6	la Poulavine (de G.)
la Garde (H ^B). 3E.	Pichambert (H ^B). 544NE	Goutonégre (?) lieu dit.
la Gare. 244E.	au Puch Salvajou. 1E. 4	(Peyrelevalde).

St Bague. 3000 habitants; dont la ville : 1450 p^{er}sonnes
 dont 400 h. ; 10.000 communications annuelles 3.003
 hectares; 50 m 248 m altitude; à 30 k de Sarlat; 41 k
 de Périgueux - Chef-lieu de Canton.
 Revenus de la Commune en 1884: 198,33 X 70
 Revenus de la Fabrique en 1881: 9.271 (ord. 3.000 "
 Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884: 4.071 "
 Sol. Crétacé inférieur. Crétacé supérieur. Mol-
 lase. Tertiaire. Alluvions.
 St Bague est adossé au midi à des coteaux élevés,
 qui forment autour de lui un fer à cheval percé
 par des vallons venant du nord et qui ren-
 dent ce lieu très sain. La commune est ar-
 rosée par la Doult (Sagou, le Cumont) qui prend
 sa source à l'extrémité nord, par le Douche
 qui vient de Tourniac et se joint à la Doult

près du Moulin Neuf et de la Barde, enfi-
par l'Agranel qui coule dans le vallon de
l'ouest. Ces ruisseaux font tourner une di-
zaine de moulins. Il n'y en a point pré-
sentement sur l'Agranel, mais il y en avait
un au XII^e. (M. Desalles Hist. du Bugue
p. 113). Les fontaines sont nombreuses et leurs
eaux en général très abondantes sont d'un
si d'excellente qualité. Le terrain est calcaire
et siliceux; pierre à chaux. L'industrie du
Bugue consiste en une menuiserie considéra-
ble, en une fabrique de chapeaux gris occu-
pant une trentaine d'ouvriers, en une scierie
mécanique, en tanneries, en bijouteries et fours à
chaux, en moulins, en teinturerie, en taillan-
derie et tous autres états qui s'exercent dans
les centres de populations; y compris la na-
vigation qui est assez active. — Le commerce
d'aujourd'hui objet le feuillard, la carassonne
noir, les châtaignes, le bois de construc-
tion, la volaille, la cire, le miel, la laine, les
truffes qui sont très appréciées et expor-
tées dans tous les pays du monde, les co-
mestibles en général, le blé qui est de pre-
mière qualité. Il se vend en moyenne au
magnage du Bugue 150 hectolitres de froment
chaque mardi et 300 hectolitres de tous
grains, légumes, etc. Le commerce des bes-
taux y est actif, les foires du Bugue sont
très fréquentes.

Durant la première république les grandes
foires du Bugue furent réglées comme il
suit: 18 nivôse (8 janvier); 8 ventose (27 fé-
vrier); 6 floréal (26 avril); 9 fructidor (27
août); 6 vendémiaire (1^{er} octobre). — Les
épisodes des petites foires le 1^{er} quartidi de
chaque mois (le 4 de chaque mois); les mar-
chés tous les quartidi de chaque décade (le
14 et le 24 de chaque mois). Après la répu-
blique on reprit l'ancien usage, qui est
toujours maintenu depuis.)
Les foires du Bugue se tiennent le 7 janvier,
le 25 février, 25 avril, 25 août (4 jours), 30
septembre et le 3^e mardi de chaque mois.
Le jour de marché est le mardi. Son établis-
sement date de 1319 par Philippe V qui expédia
des lettres dont voici la traduction:
« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France
et de Navarre, faisons savoir à tous présents
et à venir que, comme notre cher et féal che-
valier Pierre de Galard, maître de nos arbale-
triers, nous eut instamment supplié de vou-
loir bien fixer au mardi de chaque semaine
un marché qui se tenait irrégulièrement
tantôt un jour, tantôt un autre, dans la
ville du Bugue, seigneurie du Périgord,
nous eussions ordonné de nous informer si

à changement pouvait se faire, sans préju-
dice ni dommage pour nous, tout autre,
ou les marchés voisins, et que nous eussions
fait vérifier par l'enquête faite de notre
coinnantement, sur cet objet, et à nous
apportée, qu'il est constant que nul dom-
mage ni préjudice ne peuvent être engez, et
pour nous ni pour les autres, de cedit chan-
gement, nous avons trouvé bon de concéder,
par la teneur de ces présentes, et de notre
grâce spéciale, le changement demandé,
voulant que ledit marché, avec toutes ses
conditions d'être, pendant qu'il se tenait
irrégulièrement, tantôt un jour, tantôt
l'autre, soit perpétuellement tenu le mardi
de chaque semaine, dans ladite ville. Et
afin que cela demeure chose ferme et sta-
ble dans l'avenir, nous avons fait appor-
ter notre sceau à ces présentes lettres,
sauf notre droit et celui d'autrui en toutes
choses. Fait à Braie-sur-Seine, l'an du
seigneur mil trois cent dix-neuf au mois
de novembre. (Archiv. de l'empire, sect.
hist. Reg. du tr. des ch. cote 59, pièce 138.)
Ce titre paraît-il, a été brûlé pendant la
Révolution. (Dessalles Hist. du Bugue p. 38.)
Antoine de Parcdailhan de Goubrin, duc d'An-
tin ayant acheté la seigneurie de Simeuil
et voulant y faire revivre des foires tom-
bées en désuétude ne trouva rien de mieux
que de réclamer le marché et les foires du
Bugue comme étant la propriété des Si-
meuil. Mais craignant d'échouer dans
une pareille démarche il sollicita sub-
diairement la création d'un marché
spécial et de quatre foires dont la tenue
aurait lieu telles qu'elles ne pourraient
porter aucun préjudice à celle du Bugue.
En conséquence, en 1527 il présenta une
requête au roi dont voici le résumé:
par lettres patentes du mois de septem-
bre 1530, le roi Charles IX accorda à Simeuil
quatre foires par an et un marché tous
les mardis. Le 4 mai 1578, Galois de la
Tour obligea les habitants de cette loca-
lité à consentir que ces marchés fussent
transférés au Bugue, pour éviter que ses
frères avec qui il était en guerre eussent
l'occasion d'envahir sa terre, par surpri-
se, durant leur absence, se réservant qu'après
la guerre ils leur seraient rendus.
En 1671, à la suite de la confirmation
des privilèges de Simeuil, Louis XIV
accorda un autre marché tous les sa-
medis. Une seconde confirmation de
ces privilèges ayant eu lieu par le mê-
me roi, le 30 mars 1694, le parlement

ordonna l'exécution de cette concession
et défendit de tenir les marchés au Bu-
gue etc. » M. Dessalles après avoir rap-
porté ces lettres (Hist. du Bugue p. 106)
ajoute qu'il les croit contrefaites et qu'il
ne paraît pas naturel que Charles
IX ait ait accordé des foires à Simmeuil
et un marché, en 1570, sans faire mention
des lettres de son grand père François I.
qui par lettres de 1528 accorda trois foi-
res à Simmeuil, l'une le 1^{er} lundi de Ca-
renne, une autre le 21 septembre et la
troisième le 9 décembre (Archiv. de
l'Empire Reg. du tr. des ch. cote 244 pie-
ce 41.) Quant à Galliot de la Touche il
n'existait plus en 1572 (à la fin de 1572).
Les foires du Bugue furent toujours au
nombre de dix-sept: douze foires men-
suelles (le 3^e mardi de chaque mois) et
cinq grandes foires appelées foires ro-
yales. ce sont celles: des Rois (7 janvier),
de St. Mathieu (25 février), de St. Marc
(25 avril), de St. Barthélemy, au jour
d'hui St. Louis (24-25 août), et celle de
St. Michel (29 septembre) les 3 première-
res furent réglées par J. P. S. Pellissier de Barry
(administrateur du Bugue en 1787) à 3 jours
de durée, les deux dernières à 8 jours, et
réduites à 4 jours en 1818 ou 1819.
Dans le calendrier historique de la province
du Périgord pour l'année 1788 on lit: « la
halle du Bugue est curieuse et la plus bel-
le de la province. » — Le polyptique ou
cartulaire du Bugue parle en plusieurs en-
droits de portes et de fossés, l'une de ces por-
tes y est appelée la porta Retylar. A la fin du
XVIII^e il y avait les rues du Pont, de l'Abreu-
voir, de la Vexière, du Petit-Port, des Prisons,
de la Grande-Rue, la rue Bastière (aujourd'hui)
Il existe dans la commune du Bugue quel-
ques vieilles maisons plus ou moins curi-
euses par leur construction: dans la rue du
Pont dont la façade est ornée d'une sorte
de gargouille terminée par une tête hu-
maine (grande maison); la maison de M. Des-
salles dans laquelle est creusée une niche ren-
fermant une Madone; celle de M. Rey;
une autre maison située à Malmaudon-
Bas appartenant à M. Méanin et sur la
cheminée de laquelle on lit dans un ecus-
son entouré d'une sorte de torsade: LHS.
MG. R. et autour de la torsade cette inscrip-
tion: Timentibus Deum omnia tuta. A droite et
à gauche de l'écusson se voient deux cercles:
dans celui de gauche on lit LHS, dans celui
de droite MA. Audessus de la porte d'entrée est
un autre écusson dans lequel on a gravé H+R
et au dessous la date 1622.

Il existait au Bugue un pont très ancien dont on voit encore les piles dans les eaux basses. Le chanoine Tardieu (p. 132) dit qu'en 1369 le cardinal de Buch s'en va à Bergerac et Candos passe sur le pont du Bugue et s'en va trouver le prince Edouard à Angoulême. Un nouveau pont a été construit en 1789. Il y a au Bugue 6 hôtels, 23 cabarets et 14 cafés.

Les curiosités naturelles sont le cingle (cingulum ceinture ceignant ou entourant le flanc du coteau). C'était autrefois un endroit très dangereux où deux hommes pouvaient très difficilement aller se tenir de front. Aujourd'hui c'est une voie commode suivie par la route N. 4. - le Puydaumont, un des pics les plus élevés de l'arrondissement; la grotte des Babots. - Parmi les curiosités archéologiques signalons un Cromlech sur le coteau de la Doult (ou La Dot); un dolmen au village des Faures; au village de Saboussière des tombeaux romains contenant de petits pots en terre cuite et découverts en 1858. Ses habitants du Bugue sont en général laborieux, ils ont le caractère vif, l'esprit chrétien. Ils sont d'un commerce agréable et l'emportent sur beaucoup de petites villes du Périgord pour le degré de civilisation.

D'après de vieilles traditions le Bugue n'a pas toujours occupé le terrain qu'il occupe aujourd'hui; on assure que le gros de la population se trouvait au lieu connu sous le nom de Clos d'Abzac. Tout porte à croire qu'anciennement il était presque contigu au faubourg encore appelé de Saboussade. Ses fouilles faites pour livrer le terrain à l'agriculture y ont fait découvrir des murs (faits) édifiés avec de petites pierres taillées d'un appareil très ancien qui viennent confirmer la tradition.

Étymologie. D'après M. Dessalles le mot ^{arabe} Albuca signifie station et paraît avoir eu pour fondateurs les Sarrasins. D'après M. Jouannet le mot Bugue vient de cette Bug qui signifie petit heux. Ne connaissant ni le Celt. ni l'arabe je laisse à leurs auteurs toute la responsabilité de leurs opinions, et je passe aux origines du Bugue.

Au IX^e siècle cette localité était un chef-lieu de centaine. Un acte de 856 cité dans les annales bénédictines porte (t. 1 p. 47): « Villa quae dicitur Milidacis in centena Albucaensi. » Les Centaines furent régulièrement constituées par Clotaire, elles avaient à peu près la même circonscription que les archiprêtres, les- quels remplacèrent les centaines au X^e siècle.

on lit au sujet de cette localité les appella-
tions suivantes: centana Albugense (Chartul.
de S. Martin de Limonil 856. de Goung.); Villa,
Albuca 936 (Gall. Christ.); Albrices, Pouille
du XIII^es.; Al Bugo, le Bugo, divers docu-
ments du XVI^e et XVII^es.) etc. etc.

Viculaire et Patron: S. Sulpice (Translation de)
27 août. Statistique de l'Évêché).
Le Bugue ardet avant la Révolution deux
églises paroissiales, l'une sous le vocable de
S. Marcel dont il n'y a plus de trace de-
puis long-temps, et qui était pourvue par
l'abbaye; l'autre qui a servi pour le culte
jusqu'en ces derniers temps et qui relevait
du chapitre de la cathédrale. Elle était
sous le vocable de S. Sulpice et a disparu
également après la construction sous
le même vocable, de la nouvelle église
bénite le 24 octobre 1875, consacrée par Mgr
Dabert le.

Ces deux églises sont ainsi mentionnées
dans les pouilles: a cap. S. Sulpicii de Al-
bugia, XIII^es. (Archiv. de Pau); a Eccl. S. Sul-
picii de Albugia (Pouille du XIII^es.); a Eglise
S. Sulpice de Bugot, coll. abbaye de
Bugot et chap. de St. Front (P. 1516-1538);
a Eccl. S. Sulpicii de Albugia, unita caplo petr.
(P. 1556); S. Sulpice du Bugue, le chapitre
cathédral (P. 1780). — a Curé de S. Marcel
du Bugot, (coll. abb. du Bugot) (P. 1516-
1538); a Eccl. S. Marcelli (P. XIII^es.); a Eccl.
S. Marcelli de Albugia, priorissa moniali-
um dicti loci (P. 1556); a S. Marcel du
Bugue, (coll. l'abbaye du Bugue) (P. 1780).
Relique. L'église du Bugue possède la relique
d'un martyr; c'est un évêque sans authen-
tique qui après avoir été traîné dans les
rues de la ville pendant la Révolution fut
recueilli par une pieuse dame et com-
mé par elle et rendu à l'église.

25 croixes avec les vitraux de S. Sulpice, S.
Marcel, l'Assomption, S. Joseph, S. Alexis, S.
Blandine, S. Agnès, S. Louis.
Tableau de l'Assomption. Statues de la Vier-
ge, de S. Joseph, S. Cœur de Jésus, S. Cœur de
Marie. — 2 chapelles à la Vierge et à S. Joseph.
Beau maître-autel en marbre avec des su-
jets sculptés sur le devant du tombeau.
Confréries du Scapulaire et du Sacré-Cœur.
2 cloches 700 - 900.
8 Couvent du Bugue, Fondation. L'abbaye bène-
dictine de S. Sauveur du Bugue était une
communauté de femmes fondée au X^e siècle
par Adolphe d'Amboise de Montignac, épouse de
Grimoult (X^e s.) ainsi que le prouve les docu-
ments suivants: 1^o un acte, en écriture du

temps et transcrit au fol. 142. v^o d'un ma-
nuscrit provenant de l'abbaye de S. Mar-
tial de Limoges, et déposé à la Bibliothe-
que nationale, fonds des mss. N^o 1785, nous
en citons une partie : (Au moi Grimoald
et Adelaïde, ma femme, et liénant d'un
commun consentement, nous déclarons,
au nom de Dieu, avoir vendu, d'après
ce principe, à un homme appelé Gai-
gues, abbé de Paunat, monastère de no-
tre allen, dans le territoire perigourdin,
dans la centaine de Bugue, dans la ville
appelée Abuca (le Bugue) et dans une
autre ville qu'on nomme Apabone, ville
qui nous est échue en héritage de notre
cousin Basen, tout ce que nous y avons
et possédons et que l'on sait nous y ap-
partenir, sauf l'église de Saint-Sulpice.
Nous vendons, disons-nous, au susdit
saint lieu, à l'abbé Guigues, qui est au-
si abbé de Saint-Salvador ou de Saint-
Martial, et aux moines qui honorent Dieu
dans ledit couvent de Paunat, le tout
ainsi qu'il se comporte en terres, champs,
forêts, vignes, prés, moutins, pêcheries,
et le port desservi par des bateliers, ce
qui est cultivé ou à cultiver, reconnu
ou à reconnaître sur les bords de la ri-
vière de Vézère, pour laquelle vente, nous
recevons de vous le prix que j'ai convenu,
de mon bon gré, entre nous, et vous,
c'est à dire deux cents sols d'argent, et
afin que, à partir de ce jour, vous jouissiez
sereux et tranquilles et sans en toute
chose, ce qu'il vous plaira, sans opposi-
tion, de la part de qui que ce soit à
titre de réclamation, ce que je ne croi pas
devoir être fait, si nous ou aucun de
nos héritiers, ou toute autre personne en
ayant la mission, s'avisaient d'aller contre
cette vente, quel qu'il soit, qu'il encoure
d'abord la colere du Tout-Puissant, et avec
Datan et Abiron et Judas Iscariote, qui tra-
hit le Seigneur, qu'il brûle à jamais dans
l'enfer, et ce qu'il réclamera, qu'il ne l'ob-
tienne pas, mais, en outre, qu'il finance et
soit contraint de payer dix livres d'or, va-
lant chacune cinq livres d'argent, et que
cette vente reste ferme et stable à tout
jamais etc. Cette vente fut faite au mois
d'avant de la 10^e année du regne du roi So-
chaire (964), avec le seing de Grimoald et
celui d'Adelaïde, sa femme, qui prièrent
des hommes de bien d'en dresser acte et
de le certifier de leurs mains. Suivent les seings
d'Hebrard, leur fils; d'Hebrard vicaire;

» de Mainard, de Fulcard, de Gausfred, d'Hu-
 » gués, de Bernard et de Bogon, vicaire. »
 Le cartulaire du Bugue, ou polyptique, qui
 renferme ainsi qu'il suit la liste de la pa-
 roisse sur laquelle on voulait fonder le cou-
 vent du Bugue: « La dame qui bâtit le Bu-
 » gue avait nom Adelaïde, et elle construisit
 » le couvent en l'honneur de saint Marcel.
 » Elle donna pour chose domaniale le bourg
 » autant que le cimetière trent (c.à.d. le bourg
 dans toute son étendue). Elle donna aussi le
 » moulin du Pont en aval et la Borie et le Co-
 » derc, et les Aleudières et la Lande, et le Buc
 » et Vieumont, et la Rigaudie et le Mas, et le Mas
 » de Pechaubert, et le mas de la Musardie, et le
 » mas du Vivier, et le mas de Campylasac, et
 » le mas de Carpienet, et le mas de Bonierc, et
 » le mas de la Coutaudie, et le mas de la Coste,
 » et la Rounneguière, et la Guarrigue, et la Si-
 » vastare, et l'Agnelie et la Belenir, et la Ver-
 » gne, et la Soutaudie et la Borderie de la Touffe,
 » et aussi le moulin de l'Agranel et le moulin
 » de la... sur lequel la maison du Bugue a... et
 » le Pouyet, et la Marsillaguière, et le Mas de Pich-
 » vallas, et le mas du Port, et le mas de Pechser,
 » et le mas Audouin, et la Borderie de Cadouin,
 » et le mas de la Teulède, et Crozac. Elle don-
 » na ceci pour chose domaniale à Dieu et
 » à la maison de saint Marcel et de saint-
 » Salvador, et bâtit le Luc en leur honneur. »
 La preuve que le cartulaire remonte à la
 première moitié du XIII^e s. c'est qu'indépen-
 damment de l'écriture qui est de cette épo-
 que il n'est pas question dans ce document
 de l'acte par lequel l'abbesse Marie recruta
 en 1264 les seigneurs de Simeuil pour fonda-
 teurs du couvent.
 On lit encore dans le cartulaire ou polyptique.
 « Une chandelle, la veille de saint Luc, d'un
 » quartier... qui doit présenter l'abbesse...
 » le jour de saint Luc, en commémoration
 » de l'anniversaire de madame dame Adelaï-
 » de, qui bâtit l'abbaye du Bugue, et donna
 » le Luc; et la chandelle doit brûler la nuit
 » devant madite dame dame Adelaïde (et
 » porte N'Alau et un peu plus haut Halau)
 » qui était dame de Montignac. » (Cartul. fol. 24.)
 On n'a depuis cette époque aucun rensei-
 gnement jusqu'à la première Croisade: « Le
 » mas de Peirairols fait partie du domaine
 » des Dames, attendu que la moitié du quart
 » engagé par Ademar de Beynac fut rachetée,
 » au départ de l'armée de Jérusalem, par
 » l'abbesse Gerberge, à qui Grimoald de Si-
 » meuil, R. de Gasques et Pons de Bigarogue
 » en donnèrent le conseil. » (Cartul. fol. 31.)

Il s'agit dans le document précédent de la première croisade car ce même cartulaire nous apprend que Bernard Gausbert de Pestillac et sa femme Garsende donnèrent le mas des Bordes à saint Salvador du Bugue, pour leur fille Gerberge, conseillés en cela par Regnaud de Thiviers nommé évêque de Périgueux en 1081, c'était sans nul doute Gerberge de Pestillac devenue abbesse.

(Fonds Serspine t. 53) Vers 1166. Donation faite à l'abbaye du Bugue par Guillaume de Gourdon et Lucie sa femme du temps d'Hélie comte de Périgord et Audébert et Bos ses frères (le commencement manque, sic) ... d. c. q. homes, q. feras e emendat per Comandant de l'apostoli Alexander et per la justicia al rei Enrie d'Angleterre et donet vii sol de ces a la paraxias (entre Montfort et Sarlat, sic) aquet de fox a Sarlat a la Claustra Efoi Larciebesques de Bordel Bertrand e lebesque de Pegiers Jouan, leueq. d'Angoul. Pierre Helie Comte de Perig. Audébert et Bos ses frères, l'abbé de Sarlat Garin et alii multi, agst meeih do fox na Lucia sa molher per conseil d'Arga Monfort, Auvent G. Tausfre archipreire d'Albucos le dous Morgas del noiter na sratrona de Campanha et na xierna de Cladoch (Vierne de Chidoch abbesse du B...) et nesterre celarrer e hē temoxi, so capulla, e ar de fenelor, e ar de fāurgas et alii multis credet na massene ouz los tenehors per dno eren esuunengatite lor terra de dischen q' fos enwhacamenio etc. (fin du vol. 53)

Le couvent du Bugue fort bien doté des 10^e s, rigore avait considérablement augmenté ses revenus et les familles les plus marquantes du pays s'étant empressées de s'y faire admettre lorsque au 11^e siècle cette grande prospérité et richesse excita la convoitise d'un puissant seigneur du pays. Vers 1166, Guillaume de Gourdon se porta sur le Bugue, mit le feu à la ville et au couvent, et fit périr dans les flammes plus de cent hommes ou femmes qui s'étaient réfugiés dans ce dernier; les ornements, les livres, les croix, les vêtements, tout fut brûlé (Polyptique fol. 26). Cet acte de sauvagerie sacrilège indigna tout le monde. Henri I^{er} roi d'Angleterre, en sa qualité de duc d'Aquitaine, le pape Alexandre III, Jean d'Assise, évêque de Périgueux, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque d'Angoulême, le comte de Périgord et ses deux frères, ainsi que l'abbé de Sarlat, en firent éinus et contribuèrent à la réparation. Cette réparation fut de huit sols de cens à prendre aux Paraxies, entre

Sarlat et le château de Montfort. Sacte en-
fait dressé à Sarlat dans le cloître de l'ab-
baye en présence de tous ceux que je viens
de nommer, moins le pape et le roi. Cet
acte fut approuvé au château de Mont-
fort par l'ance femme de Guillaume de
Gourdon, d'après le conseil des personna-
ges déjà cités, en présence de G. Tauffre,
archiprêtre du Bugue, de deux reli-
gieuses, dame Peronnelle de Campagne et
dame Vierge de Cludoich, depuis abbesse,
d'Etienne, le celerier; d'Helie Simonin
son chapelain, et de beaucoup d'autres (Po-
lyptique fol. 26).
Le couvent étant rebâti voulut revendi-
quer les droits dont il jouissait antérieure-
ment; les seigneurs de Simeuil profitèrent
de ces circonstances pour s'en étayer, ce qu'
ils obtinrent, des avantages dont ils ne
jouissaient pas avant l'incendie. Voici le
document qui contient ces détails (Biblioth.
Nat. Seydet, fonds Vespine).

« Sachent tous présents et à venir, que
comme une contestation existait entre nobles
hommes, Raymond de Bouville et ses frères, sei-
gneurs de Simeuil d'une part, et vénérables
personnes Marie (Marie de Commarque), abbesse,
le celerier et le couvent du Bugue, d'autre
part, sur les droits que lesdits seigneurs di-
saient avoir dans le monastère, la rue ad-
jacente et les dépendances dudit monastère
et de ladite rue; enfin, après beaucoup
d'allocutions, les parties se mirent d'ac-
cord, par amiable composition, de la ma-
nière suivante: l'abbesse, le celerier et le
couvent reconnurent et reconnaissent, de
leur plein gré, que les prédécesseurs et an-
cêtres desdits seigneurs et ces seigneurs
eux-mêmes ont été et sont fondateurs,
gardiens et défenseurs dudit monastère,
et que ledit monastère, le Bourg et ses dé-
pendances dudit monastère et de ladite rue
dépendances sont dans le domaine et la
jurisdiction desdits seigneurs. Ils reconnu-
rent en outre et disent que les quiddit
seigneurs et leurs successeurs ont et doi-
vent avoir la corvée et l'ost (aller à la guer-
re sous la conduite du seigneur), actuel-
lement et à tout jamais dans le Bourg
et la ville du Bugue et dans leurs dé-
pendances, absolument comme ils les
ont et doivent les avoir dans le château
de Simeuil, excepté les meuniers, forge-
rons et autres hommes de l'abbesse. Il
fut en outre convenu, entre les parties

susdites, que l'étang traversé par le pont, ainsi qu'il se comporte, et ce pont lui-même, seront réparés par l'abbaye, le cénier et le couvent, et qu'ils les tiendront réparés de telle sorte que les passants, ne puissent encourir quel que péril, à l'occasion et par le mauvais état dudit pont. Item, il fut convenu que le fief ou propriété que le seigneur Elie Bourgoigne de Simeuil, chevalier, avait eu était presumé avoir, autour dudit pont, sera acquis au domaine du couvent du Bugue, de manière cependant que ladite abbaye le tiennne du fief du seigneur de Simeuil, d'un denier de rente. Item, que s'il arrivait que lesdits seigneurs ou quelqu'un d'eux vissent audit lieu du Bugue, qu'ils soient reçus dans le couvent ou dans les maisons en dépendant bel et bien et sans difficulté. Item, il fut convenu que lesdits seigneurs connaîtront, dans ledit lieu, du meurtre et du vol, sauf les quatre cas infimes des cuisiniers, des boulangers, des bouchers et des taverniers, dont il est constant que la justice appartient pleinement audit monastère.

Fait le 2 des nones de mai (le 6 mai 1264) en cet acte qui révèle la conduite capiteuse des seigneurs de Simeuil, est du plus haut intérêt pour l'histoire du Bugue. Voici l'acte en latin tiré de l'abbé Serpigny tome XXXII, 1264. Transaction entre Marie abbaye et son couvent avec Raimond de Beauville et ses frères seigneurs de Simeuil au sujet de la juridiction du lieu du Bugue:

Noterint universi tam presentes (quam futuri) quod quæstio intererat inter nobiles viros Raymundum de Bovisvilla et ejus fratres domínos de Simolio ex una parte et venerabiles Mariam abbatissam Heliam cellarium et conventum monasterii de Albugia ex altera parte super jurisdictionem quam dicti domini se dicebant habere in monasterio et vico circumstanti et pertinentiis monasterii et vici prædicti. Tandem post multas altercationes facta est inter eos amicabilis compositio. Intervent videlicet quod abbatissa cellarius et conventus prædicti... gratis... recognoverunt et recognoscent progenitores et antecessores eorum dominorum et eorundem dominos loco eorundem antecessorum suorum fuisse et esse fundatores, custodes et defensores monasterii antedicti et dictum monasterium et burgum cum pertinentiis esse in districtu et jurisdictione dictorum dominorum; præterea recognoscent et dicunt

quod predicti domini et successores eorum
habent et habere debent manoria et post
nunc et in perpetuum in Burgo et in villa
de Albugia et in pertinentiis eorum deinde
sicut habent et habere debent in castro
de Simolio exceptis ipsius et abbatisse mo-
lendaris... et foris... præterea positum
fuit inter partes predictas quod stagnum
circa pontem sicut stat... et illum pon-
tem predicta abbatisse cellarius et con-
ventus taliter reparent et reedificent et
reparatum teneant quod transeuntibus oc-
clusionem vel defectum non sufficientes pon-
ti, aliquod posset periculum interimere.
Item fuit positum quod illud feudum si-
ve proprietas quam dominus Helias Burgohe
de Simolio miles habebat ibidem vel habere
debat circa pontem illum cedat ad uti-
litatem et proprietatem monasterii de Al-
bugia ita tamen ut abbatisse... teneat le
fond dñi de Simolio sous un denier de rente.
Item si predictos dominos vel aliquem ipso-
rum ad dictum locum de Albugia venire
contingit ipsos recipiant in monasterio et
in domibus suis sine obstaculo et benigni-
te. Item fuit positum quod dicti domini
exerceant in dicto loco... murti et furti
justitiam exceptis... minimis justiciis, vi-
delicet cocorum, panificorum, carnificum
et tabernacum quorum justitia ad dictum
monasterium plenarie dignoscitur pertinere.
Actum nonas maii anno dñi 1264. »
(Mss. Espine ibid.) 1287. Transaction entre
Marie abbesse et Raymond de Veyrines che-
valier. Pro bono pacis facta est de consilio
dilectorum nostrorum in Xto Robertum ve-
nerabilem archiepiscopum Albougiensem
et Geraldum. Actum anno Dñi 1287. »
En 1291 l'abbesse Marie de Commarque donna
des biens en emphytéose conjointement
avec le celerier du couvent. Mathe de
Montant, qui lui succéda figure dans un
acte daté du mardi après le premier dis-
manche de carême (15 février 1294). Par
cet acte, le prieur et le couvent de Saint
Cyprien donnent des cens et des rentes
au monastère. Au mois d'octobre 1295, un
chanoine, dont on ignore le nom, en con-
sideration des bienfaits qu'il avait reçus
de Marie de Commarque, et en égard à l'état
de pauvreté où se trouvait le couvent,
résigna, entre les mains de l'abbesse et des
religieuses, ses deux prieurés de Saint-Cirg
et de Montmadales.

(Bibl. nation. fonds Sazpine t. 33) Ce que les
Bénédictins ont dit du monastère de Bu-
gue dans le Gallia Christiana est très impor-
tance, mais ce n'est pas leur faute. La ma-
jeure partie s'est trouvée dans le château
de Turenne lorsque le roi fit l'acquisition
de cette vicomté. En 1738 on les envoya à
l'intendant de Limoges où ils restèrent jus-
qu'en 1762 que Mr. Turgot en fit faire un
triage. (On cite ensuite plusieurs documents
que j'ai donnés et les suivants.)
Maché ou Matheline de Montaut signait en 1394.
En 1302 il releva une contestation entre cette
abbesse et ses religieuses qui se plaignaient
d'être mal nourries. De part et d'autre on
prit des arbitres et par composition du len-
di après l'Exaltation de la S^{te} Croix (17
J^{bre} 1302) il fut décidé que l'abbesse per-
cevrait tous les revenus des blés, vins et
moulins, quelle donnerait chaque semaine
aux religieuses un septier de mixture pesant
100 livres dont tous les jours une livre à cha-
que religieuse, à l'heure de tierce (9 h. du matin).
Depuis la fête de S^t Michel jusqu'à la fête de
Pâques, est-il dit, on ne chauffera qu'une
fois par semaine et deux fois le reste de l'an-
née. L'abbesse donnera aux religieuses (mo-
niales), sœurs et frères du monastère, un pain
de froment de la valeur de six deniers les
jours de Noël, Pâques, la Pentecôte, la Toussaint,
les Rois, l'Assomption, S^t Etienne, S^t Martin
et S^{te} Catherine. Un pain de froment de la
valeur de quatre deniers les veilles de Noël
et des autres fêtes nommées plus haut. Un
pain de trois deniers les jours de la septua-
gesime, le mercredi des cendres, le premier
jour de l'Avent, les deux jours de la fête de
la S^{te} Croix, de S^t Jean Baptiste, la Transfi-
guration, la Décollation de S^t Jean, Nati-
vité de la S^{te} Vierge, S^t Luc, S^t Front, S^t
Benoît; un pain de deux deniers le jour de
l'Annunciation, S^{te} Madeleine, S^t Michel, les
quatre couronnés (8 nov.); tous les jours de
l'Avent et du Carême une livre de pain moi-
tié froment et seigle; tous les dimanches
de Carême, de l'Avent, des Rameaux, du len-
demain de Pâques et de la Toussaint un
pain de froment d'une livre; la veille de S^{te}
Catherine une livre de seigle pur et une au-
tre livre de mesure. Elle leur doit donner
du vin appelé grunada, de la S^t Michel à Noël
et aux fêtes indiquées ci-dessus, de trois brocs
à un (de 15 à 5 litres environ). Pour la pitance
de chaque moniale (religieuse) et frère 20 sous
par an payables en quatre pactes tant aux
absents qu'aux présents un quarteron de fèves

(1/3 d'hectolitre) et deux poignées de froment.
(purhadings de froment).
Le 1^{er} octobre 1304 l'Archevêque de Bordeaux
(Clément) vint visiter l'Abbaye du Bugue:
« Se 8^e porta que led. seigneur archevêque le
1^{er} premier jour d'octobre dud. an 1304 seroit
allé en l'abbaye des religieuses d'Albugy
annoncer la parole de Dieu et fait autres
actes de visitation, sejourner audit lieu
avec son train et en contemplation de la
piété avoir remis à l'abbesse dud. cou-
vent la procuration et avoir payé de sa
propre bourse et le vendredy en suivant
(2^e oct.) avoir demeure audit lieu à ses
despens et de ceuls des prieurs de Tayde
et de St. Xrofle (S. Christophe) qu'il auroit
fait visiter led. jour. »

Marie de Saparre succéda à Mathi ou Ma-
theline de Montaut en 1315. Sa prière et deux
religieuses ne trouvèrent pas l'abbesse capable
de gouverner les biens et l'intérieur du mo-
nastère et portèrent leurs plaintes sur quoi l'ar-
chiprêtre et un commandeur de l'hospital choi-
sis par les parties intéressées décidèrent que
l'abbesse auroit par an 60 l. dont 40 l.
moitié en blé, moitié en vin, la moitié des
chapons et des poules de rente, la moitié
des emoluments du sceau, l'acapte
(droit qui se payait à chaque changon-
nement de seigneur ou de tenancier)
15 charges de foin, la jouissance des jar-
dins, vergers et chenevères. Se couvent
devait d'ailleurs supporter les charges ac-
coutumées, savoir: les droits de procuration
(ou droit de grte, c.à.d. l'obligation quel-
quefois fort onéreuse d'héberger l'arche-
vêque, l'évêque, l'archidiaque etc. avec
toute leur suite), dus à l'archevêque, à l'é-
vêque, à l'archidiaque, à l'archiprêtre, avec
une réception convenable, ~~et~~ payer les
dettes passées et futures. Il fut dit en ou-
tre que le nombre des religieuses ne de-
vait pas dépasser seize. L'official de Périg-
ueux par une autre ordonnance laissa
à l'abbesse le tiers des revenus et voulut que
de 3.000 sous et 25* qu'on disait que l'abbaye
valait de revenu l'abbesse en eût
100 sous et en donnerait annuellement et
jusqu'à final payement 10* pour acquitter
les dettes du monastère. Se couvent devait
tenir une lampe allumée dans le dortoir. Les
religieuses ne pouvaient dépasser la porte
sans permission de l'abbesse ou de la pri-
mère, et sans être deux. Pas une d'elles ne
pouvait parler à un homme si n'était

son parent au moins au quatrième degré, et
sans avoir deux assistantes. Il ne leur
était permis de manger ni de boire dans le
lieu du Bugue que dans le cas où elles
y soigneraient quelque parent malade.
Le sceau du couvent devait être enfermé
sous trois clefs, dont une était confiée à
la prieure, l'autre à la sacristaine et la
troisième à une des anciennes. L'abbesse
avait le contre-sceau. A la mort d'une
religieuse, tous ses biens appartenaient
au monastère. Comme dans le règlement pré-
cédent elles ne pouvaient être que seize,
sans le consentement de l'évêque. Les ré-
gléments faits par une abbesse ne val-
dront que pendant sa vie. On tiendra
exactement fermée la porte par où l'on
fait entrer le vin, la vendange et autres
choses nécessaires. L'abbesse et ses adhé-
rents, au nombre de douze, ne voulant
pas de ce règlement, firent appel au
souverain pontife mais on ne dit pas
quel en fut le résultat. Le reste de ces ma-
nuscripts fut mangé par les souris mais le
nom de Bertrande de Rupe fait conjectu-
rer qu'il s'agit de l'abbesse Marie de La-
paria ou du moins de quelque autre qui lui
succéda immédiatement.

Au milieu du XV^e s. sous l'administration de
Jeanne Bertin, le couvent se trouvait dans un
état déplorable, il n'y avait, dit l'Abbé
» Nadault ni calice, ni livres, ni ornements
» ecclésiastiques pour faire le service divin
» avec décence, et les revenus de l'abbaye
» n'étaient pas suffisants pour s'en pro-
» curer. Ses guerres et les mortalités avai-
» nt tellement causé de ravages qu'il ne
» restait plus que deux religieuses. En un
» mot l'établissement touchait à sa sui-
» te. » Dans l'espoir d'arrêter le mal et
pour contribuer, autant qu'il était en
lui, à rétablir les affaires du couvent le
31 août 1465, Héli de Bourdeille, alors
évêque de Périgueux, accorda quarante
jours d'indulgences aux fidèles dont la
charité concourrait à réparer ce désastre.
Gabrielle du Breuil fut nommée abbesse
en 1550. Au grand scandale du peuple cir-
» convain, dit l'Abbé Nadault, elle cessa
» d'y faire le service divin, fit injurer la
» porte de l'église, alla au préche, prières
» et cène des ministres, diacres et surveil-
» lants du Bugue, fit profession de foi et
» exercice de religion contre l'église catho-
» lique, de laquelle elle se sépara, intro-
» duisit l'erreur dans son monastère, où

elle appela des hommes et des femmes
pour faire les cérémonies dans l'église
protestante. C'est ce qui résulte des infor-
mations faite à la requête du procu-
reur du roi de Périgueux, du 13 mai 1569.
Vers 1575 le receveur de Galiot, seigneur de
Simenil, lui écrivait qu'il faisait tous
les jours vœux aux reconnaissances du
Buge, et qu'il avait eu besoin de s'y pren-
dre d'heure car si deux ou trois hommes
vieux et caducs furent morts ne trouvant
aucun titre par ce que tous avaient été
brûlés il ne savait par où commencer...
il ajoutait un peu plus bas j'en ai re-
cœur qu'aures agréables. (C'est apparem-
ment de Naudan, ceux qui furent trans-
portés depuis au château de Turenne).
A la mort d'Antoinette de St Michel, Galiot de
La Tour, chassa les religieux, s'empara des
meubles et distribua les biens et les revenus
à ses serviteurs et domestiques. Son frère
Jacques de La Tour, seigneur de Fleirac, fit
brûler l'abbaye un dimanche matin en
avril 1577. Je souvenir de tous ces troubles et
des calamités qui s'y rattachent n'a pour
consigne dans un fragment ayant pour
titre : Ruine, incendie et saccagement de l'ab-
baye du Buge, on y lit. (Voir Histoire du
Buge par M. Desalles auquel j'ai emprun-
té une grande partie des documents que
je donne sur le Buge.)
« Ce fut sur la fin de la vie de cette abbes-
« se (Antoinette de St Michel), on peut après
« sa mort, qu'arrivèrent les incendies et
« saccagements du bourg et de l'abbaye
« du Buge, par les soldats de mesure.
« Galiot de La Tour, seigneur de Simenil
« et de Sanguais et de M. de Fleirac son
« frère, qui se faisaient une guerre cru-
« elle, les actes d'hostilité entre ces deux
« frères durèrent fort long temps, pen-
« dant lesquels le monastère du Buge
« eut beaucoup à souffrir de leur ani-
« mosité et de la cruauté des soldats,
« dont la plupart était de la nouvelle re-
« ligion. Il serait difficile de pouvoir ex-
« primer la triste situation où se trou-
« vèrent alors ces pauvres religieuses, sans
« logement, sans secours et sans resour-
« ces, ne sachant qu se retirer. Le bourg
« avait été réduit en cendres, de même
« que le monastère. Ceux qui auraient
« pu leur prêter aide, n'auraient osé, crain-
« te d'en courir la disgrâce de M. de Simenil.
« à qui il suffisait de déplaire pour voir
« sa perte sûre et inévitable. La tradition.

» porte qu'on les trouvait dans les bois, dans
» les antres et cavernes des rochers, errant
» ainsi plusieurs jours dans les solitudes.
» accompagnés seulement de quelques pieuses
» femmes ou filles dévotes, qui ne voulaient
» pas les abandonner, jusqu'à ce que revenues
» de leur terreur, ayant un peu repris cou-
» rage, elles se retirèrent chez leurs parents et
» amis. »

Après le pillage de l'abbaye du Bugue en 1599
elle resta vacante et déserte pendant l'espace
de 28 ans. Durant ce temps le seigneur de
Simeuil se mit en possession de tous ses biens
et en disposa comme il est justifié par dif-
férents titres d'attribution dequels biens il
restitua une partie et retint l'autre et entre
autres choses un moulin très considérable por-
tant l'enclos du monastère qui donnait le
principal revenu de l'abbaye. Le pillage, in-
cendie et sac de cette abbaye est prouvé par
une enquête faite de l'autorité du juge du
vicaried de Surlat le 12 août 1609.

En 1603 Suzanne d'Aubusson de la Fouillarde,
religieuse de l'abbaye de Bonne-Sagne nom-
mée abbesse, rétablit le monastère et y recut
des religieuses. Sa sœur, Françoise d'Aubus-
son, qui lui succéda en 1608, gouverna l'ab-
baye pendant long temps et continua les
réparations. Marie Catherine de Rocquart
religieuse professe de St. Pardoux-la-Rivière,
O. S. B., fut nommée abbesse du Bugue par
lettres du roi en date du 22 jbre 1611 et sa
nomination fut confirmée par une bulle pon-
tificale le 14 août 1631. On regarde cette ab-
besse comme la seconde fondatrice de l'abbaye
par ce qu'elle fit bâtir sur le bord de la Vézère,
à quelque distance de l'ancien couvent qui
tomboit en ruines, un nouveau couvent d'u-
ne construction élégante avec une belle église.
Elle racheta en outre divers domaines du mo-
nastère passés entre les mains des laïques et fit
disposer le bel enclos limité au nord par la
rue du Pont dans laquelle se trouve la vieille
maison Rey-Lagarde, dernier débris du vieux
couvent.

En 1686, on fit un relevé des églises à constru-
ire ou à réparer, dans lequel on lit:
» Saint-Sulpice du Bugue. Il y a plus d'un
» quart de nouveaux convertis. C'est un grand
» lieu de passage. Toute la nef est à faire. Il est
» à désirer que l'église soit fort grande pour con-
» tenir toutes les personnes qui s'y trouvent le jour
» de foire et de marché. Il n'y a présentement de
» bâti que le sanctuaire et deux chapelles. Tout ce
» qui a été fait, l'a été aux dépens de l'archi-
» prêtre du lieu, les habitants n'ayant contri-
» bué que pour 500 livres. Son achèvement de

mettre cette église en état pour 2.500 liv.; l'archiprêtre offre d'en donner 500; ainsi il ne faudrait plus que 1.550 liv. »

On fit à la fin la dame Roguier abbesse de l'abbaye du Bugue, a représenté qu'ayant trouvé cette abbaye sans clôture, avec peu de logement et une église en ruine, elle a fait beaucoup de dépense pour mettre les lieux en bon état; qu'elle a plusieurs personnes de la R. P. R. (religion prétendue réformée) qui s'y sont faites instruire pour embrasser la religion catholique, et qui a causé beaucoup de dépense au couvent, et que la paroisse d'icel. lieu du Bugue ayant été hors d'état d'y faire le service divin dans son église, M. l'évêque de Périgueux l'a transférée depuis six ans dans l'église de lad. abbaye, laquelle a été beaucoup gastée par la foule du peuple. Ses ornements ont été usés, sur quoi elle demande une somme telle qu'il plaira à S. M. pour être employée à la réparation de lad. église et ornements. » (Hist. du Bugue par M. Desalles p. 82)

On lit au livre des Invinuations du diocèse de Périgueux p. 66 v. l'abbaye de S. Sauveur du Bugue. 4 juillet 1692. Dame Marie Catherine de Roguier abbesse de la présente abbaye... elle possède en lad. qualité d'abbesse son monastère dans l'enclos duquel est son église, maison, cloître, cour et jardin de la contenance d'environ quatorze cartonnées de terre fermée de muraille confrontant du côté dorient au chemin qui va de la rivière de Vézère à la Barde du milieu au fleuve de Vézère, du couchant au ruisseau de Sadoix, du nord au chemin qui va du Bugue à Simoult, plus le fief banal situé dans l'enclos de l'abbaye, afferme pour dix ans à douze vingt livres par an contrat du 6 xbre 1691, reçu Roy notaire royal. Il y a quatre cures unies à lad. abb. à savoir S. Marcel du Bugue, S. Cirg, Monmadalen et Marne depuis lad. déclaration du Roy... elle est chargée de nourrir quatorze religieuses, un chapelain, un petit clog (un petit clerc), un receveur, un jardinier, un valet et trois servantes, à leur payer leurs gages et donner encore pension à un médecin, et outre l'entretien de l'église et des baptêmes du monastère dont n'a requis pour servir que de raison... »

Elle l'abbaye du Bugue était composée de la dame abbesse et de seize religieuses de chœur, 4 sœurs laïques et une agrégée vovante et miette. (Fonds Lespiau t. XXXII)

A Catherine Roguier succéda Louise de Vassal de La Barde. Elisabeth d'Aubusson vint après

L'avenement de cette abbesse, qui eut lieu en 1791, fut signalé par une grande catastrophe. Un vaste incendie dévora le couvent et contrain-
gnt les religieuses à se disperser et à se retirer chez des parents ou chez des amis jusqu'à la reconstruction de l'établissement. Par mal-
heur ce travail confié à des ouvriers inhabiles, faute de ressources suffisantes, se trouvait tellement défectueux, qu'environ vingt-trois ans après (1781), le nouveau bâtiment mena-
çait ruine. Il fallut donc sans retard s'oc-
cuper de le réparer. Voici ce qu'on lit dans une supplique adressée par Elisabeth d'Au-
bisson et Claire de Sebrade, co-adjutrice au cardinal de Guines et autres évêques com-
posant la commission à laquelle elles eurent recours. Nous payons cher, nos seigneurs, cette économie, puisqu'une maison, dont l'extérieur paraît encore neuf, menace d'une ruine prochaine, et nous force, pour éviter d'être en-
sevelies dans sa chute, d'en faire démolir et rebâtir la principale partie, où se trouvent précisément nos Chambres, celles de nos reli-
gieuses, le réfectoire et la cuisine. (Archiv. dép.)
Sa supplique renferme encore ces lignes:
« Ses soins que, dès son établissement, cette abbaye a pris des jeunes demoiselles, et son zèle à réunir les principes de vertu avec ceux de l'éducation, nécessaire dans le monde, lui ayant mérité les suffrages et la plus grande réputation dans sa province, réputation qui sans doute a donné à ses différentes abbesse la douce satisfaction du voir de tout temps et notamment depuis le commencement de ce siècle, passer au voile et successivement à la profes-
sion quantité de dames des premières maisons du Périgord, c'est leur mérite qui sans doute a laissé dans leurs neveux, le désir du voir élever leurs demoiselles, davantage que la dame abbesse ne peut leur procurer, n'ayant point de pensionnat ni de chambres à les loger. Et, inconvénient la force de se restreindre, malgré les demandes qu'on lui fait journellement, à une vingtaine de petites pensionnaires qu'elle loge fort à l'étroit, et qu'elle reçoit à la modé-
rée pension de 150 liv., double avantage sur-
tout pour la pauvre noblesse. »

Ses archives de la Dord. renferment les docu-
ments suivants relatifs à l'abbaye du Bugue pendant la Révolution :

Vente du mobilier dépendant de l'abbaye du Bugue R 313 (Plusieurs cahiers tr. int.)
Vente du 2 mai 1791, une maison, grange etc. dépendant de l'abbaye du Bugue. Adjudi-
cataire Estienne Labelle, 245^m (R. 543 N° 62)
- Vente du 24 avril 1793. La maison abbatiale de l'abbaye du Bugue, adjudicataire François

Saigne, P. Lafon Duclouxau. 42.000^{fr} (Ibid. p. 543.
 - Fête du 24 germinal an 11. Une église N° 13.
 dite de St Marcel Communie du Bugue. Adjudi-
 cataire Antoine Jacoste. 4350^{fr} (p. 543 N° 20).
 - (Voir sur l'abbaye et les abbeses du Bugue
 le fonds Périgord, Sepine t. 33, t. XII et le Gal-
 lia Christiana t. 2 col. 1501) Bull. archéol. I. 766
 Abbeses du Bugue.

Alau ou Adelaïde fondatrice et bienfaitrice. X^e.
 1. Gerberge de Fesilhac XII^e s.

2. Audéno de Vallas.

3. Péronnelle de Campagne

4. Vierge de Cludorch, entre 1169 et 1182

5. Péronne de Marzac

6. Péronnelle de Songat, 1215.

7. Ermengarde de Clarens.

8. Marie de Commarque, 1264. 1291.

9. Mathe de Montaut, 1294. 1306.

10. Marie de La Parre. 1315. 1318.

11. Bertrade de la Roque, 1325. 35.

12. Gerberge de la Roque. 1342. 47.

13. Raimonde Radulphine 1354. 1362.

14. Jeanne de La Roque prieure de S. Cyr, 1362. 96.

15. Péronne de Corn. 1413.

16. Jeanne Bertin. 1433. 84.

17. Marguerite Bertin. 1488. 1520.

18. Marie Souveraine de S. Martin de Dongnat. 1521.

19. Anne du Breuil. 1528. 30.

20. Agnès du Fraysse. 1534.

21. Gabrielle du Breuil dite du Fraysse. 1550. 62

22. Catherine de Flavat. 1568. 72.

23. Antoinette de Saint-Michel. 1573. 75

24. Suzanne d'Aubusson de St. Feuillade. 1603.

25. Françoise d'Aubusson de la Feuillade, coadj. 1608.

26. N... d'Aulhefort, 1624.

27. Honoree d'Oyron. † 1671. (+ signifie morte)

28. Jeanne d'Oyron. † 1676

29. Marie-Catherine de Rocquart. 1677. † 1703.

30. Louise de Vassal de La Barde. 1763.

31. Henriette Beauvoil de Saint-Aulaire. 1745.

32. Elisabeth d'Aubusson de La Feuillade. 1759. 89

33. Claire de Lestrade de Bouilhon, coadjutrice. 1787.

— Noms des Religieuses du Bugue en 1763.

Elisabeth d'Aubusson Abbesse.

Madeline de Filhol, prieure.

Marionne de Sarbique —

Marguerite de Chamisac —

Thérèse de Pressat —

Séonore de Milhat —

Toinette de Châtere —

Françoise de Goursac —

(Extrait de l'ouvrage intitulé
 Les statuts et constitutions sur la règle de Saint Benoît
 pour l'abbaye royale de Saint-Sauveur du Bugue et c^{es}
 imprimé à Périgueux chez Dalvy, in-12, 70 pages.)

— Autre liste de 1682: Elisabeth d'Aubusson de la

feuillade, âgée de 72 ans, abbesse

Claire de Lestrade coadjutrice. 26 ans.

Sœur de Bérendt, prêtre, 22. — Marie de S.^t Antoine, 36.
 François de Roux de Monchaül, s.^r p. 54. — Louise Geoffroy, 38.
 Thérèse de Châteauneuf, 55. — F.^s de Maisonneuve, 29.
 Thérèse de Sanaillac, 44. — Justine de Royer, 32.
 Marthe de Sanaillac, 56. — Marguerite Souillac, 32.
 Cath. Sibarid Fontenille, 44. — Elisabeth de Salvert, 38.
 Jeanne Antignac, 37.

— Archiprêtres, curés et vicaires du Bugue.
 Hébrard, vic. 964. Dur. de Ramafort, arc. 1724. 35. Lambertie, vic.
 G. Jauffre, arch. 1160. Congé, v.; Vincent, v. Lafarge, vic.
 Helle Simonin Cap. 1160. Lafon, vic. Minard Ass. 1791
 Robert, archip. 1287. Ledesgiste, vic. Dujarric, vic.
 Jac. de Vitria, rect. 1556. Bivand, v.; Gaillard, v. Bordier, vic. Ass.
 Simon deuchier, ptre. 1506. L'Evêque, vic. Saporte, curé. 1803. 35.
 Pierre Aymery, ptre. 1506. L'Evêque, arch. 1765. 66. Roux, 1825. 26.
 Antoine Fontalbe, arc. 1529. 57. Saborie, vic. Cosse, 1826. 38.
 Ant. Fontalbe nom. arc. 1637. Dumagnot, v. Beyney, 1838. 42.
 Bonafou, arch. 1703. 24. Sagnange Guillaume M^e. Garnaud, 1840. 59.
 Balme, vic. — neplier arch. 1766. E. Berger, 1859. 84?
 Picard, vic. — Lambert, v.; Desvignes, v. Secur, 1885. 7-89
 Bouffanges, vic. Peyrart, arch. 1768. 91. — (1) —
 Durand de Ramafort, vic. de Sanaillac, vic. Lucas Chafia ptre 1506

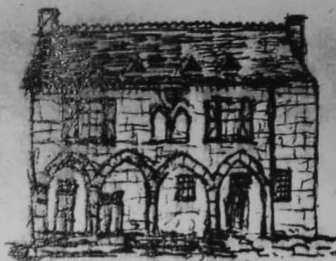
— Hopital. Le cartulaire du Bugue cite en plu-
 sieurs endroits la maison de l'Hôpital, des Hospi-
 taliers et nous avons vu qu'un Commandeur de
 l'Hôpital avait été choisi pour arbitre en 1318.
 Nous pensons que cet établissement était si-
 tué au lieu désigné encore sous le nom de
 l'Hôpital, à quelques centaines de mètres à l'est
 du Bugue.

Hospice du Bugue. Cet hospice doit sa fonda-
 tion à la générosité d'un habitant du Bugue,
 M. Mathieu Souffron-Sameyrolic, qui mourut vers
 l'an 1825. Par son testament il légua aux pau-
 vres de la ville du Bugue la maison qu'il habi-
 tait avec l'enclos et le jardin attenant plus
 une métairie qui était affermée 350 francs.
 Ce legs ne put avoir son effet qu'en 1836, après
 la mort d'un frère auquel le testateur avait
 légué l'usufruit. — Le but de la fondation de
 cet hospice était de recueillir quelques pau-
 vres malades, de leur faire donner tempora-
 rement les secours nécessaires et de procurer
 aux jeunes filles de la classe indigente une ins-
 truction morale et religieuse. — En 1865 M^e
 l'Abbé Berger, curé du Bugue, fit annexer un
 ouvroir pour y recueillir les jeunes filles et
 les mettre aux divers travaux de leur position.
 Il y avait trois religieuses, la Congrégation
 en envoya une quatrième devenue nécessaire
 par cette nouvelle création (voir les origines
 Chrétiennes des Hopitaux. par M. l'Abbé Fergot
 p. 168 et suiv.)

Curés de S.^t Marcel du Bugue: Fich. 1708; de
 Carbonnières, 1719. 52; Lambert, 1753. 65;
 Minard Ass. 1766. 92. Pierre Carbonnier. 1740.



Portail du
Couvent du Bugue.



Couvent du Bugue
(Bénédictines)

Protestants. On ignore l'époque précise de l'apparition des protestants ou religieux au Bugue, mais on sait qu'ils y eurent de nombreux adhérents. L'Abbesse elle-même, Gabrielle du Breuil, se laissa séduire par les novateurs et abandonna le catholicisme avec tout son troupeau en 1563. Elle allait publiquement au prêche, assistait aux prières des ministres, diacres et surveillants, faisant la cène avec eux. En 1577 eut lieu l'ouverture officielle du temple construit sur l'emplacement qu'occupoit en ce moment les écuries de la gendarmerie au nord de la place qui a conservé le nom de Place du Temple (Histoire du Bugue p. 73). Ce temple fut ensuite démolí par ordonnance royale du 27 mars 1679. Cette ordonnance se termine ainsi: « Le roi étant en son conseil... a interdit, pour toujours, l'exercice public de l'ad. R. P. R. (Religion prétendue réformée) aud. lieu de Le Bugue fait défenses à toutes personnes de l'y faire à l'advenir, sur peine de désobéissance, ordonne, à cette fin, S. M. que le temple qui y est construit sera démolí, jusques aux fondements, par l'ad. de l'ad. R. P. R. dans un mois après la signification qui leur sera faite de ce faire, led. temps passé, permet S. M. au sénéchal dudit diocèse de Périguenx de faire procéder à lad. démolition, aux frais et des pens d'ad. habitants de l'ad. R. P. R. dudit lieu de Le Bugue, lesquels frais seront pris par préférence sur les matériaux qui seront vendus à cet effet, enjoint l'ad. M. au gouverneur, ses lieutenants généraux ou particuliers, intendants de justice et tous autres officiers de tenir la main à l'exécution dudit arrêt. A Saint-Germain-en-Laye, le 27 mars 1679. » L'interdiction de l'exercice de la religion réformée au Bugue précéda donc de sept ans la révocation de l'édit de Nantes (1686). Le registre de la paroisse de St Sulpice du Bugue pour l'année 1728, fol. 1. v. 2, porte que la démolition du temple eut lieu qu'en 1680, et qu'on érigea sur l'emplacement du temple une croix portant cette inscription: *Cross in calvinistarum templum p'ide calcat* (voilà que la croix foule du pied le temple des calvinistes). Cette croix, terminée en 1728, ne subsista pas long-temps (Hist. du Bugue, 80). M. Dessalles, auteur non suspect, ajoute (p. 81) « Je dois à la vérité de dire qu'il n'y eut point de persécution au Bugue, et que l'archiprêtre Durand de Ramafort, qui y vint peu de temps après la révocation de l'édit de Nantes, de même que le curé de St Marcel se montrèrent toujours très tolérants. On lit dans les registres de la paroisse St Sulpice:

« Le 12 avril 1749 a esté éteinte, dans cette paroisse, l'hérésie de Calvin, dite vulgairement des huguenots, par l'heureuse conversion de François Poulquery, veufve de Jean, Lafon, dit Du Port, en foy de quoy j'ai signé, Durand, archiprêtre du Bugue.

« Cette hérésie avoit fait, dès son commencement, de grands progrès dans ceste paroisse, et dans celle de St. Marcel, mais surtout dans le bourg du Bugue, où ils avoient un temple, un ministre; et dans le présent bourg, il n'y avoit pas autrefois plus de trois ou quatre maisons catholiques. Ses gens de la campagne avoient mieux conservé la foy, car je n'ay pas seen qu'il y eut d'autres huguenots dans les villages de nostre paroisse que trois maisons à Cumon, trois à la Garde, deux aux Brigoulets, trois à la Caye, à la Forge, ou à la Carbonnière, deux à la Falière, deux à Malmusson, deux à la Bessade; et dans les villages de St. Marcel, je n'ay pas seen qu'il y en eut aucun. » - Ailleurs il est dit que Gaston Simon, sieur du Sorbier, fut le dernier hérétique de la paroisse de St. Marcel. - Imprimerie. J. B. Berger avoit établi une imprimerie au Bugue. Aux Archives de la Préfecture, dans une liasse concernant l'hôpital de Montpazier on trouve l'opuscule dont voici le titre: « Procès-Verbaux concernant la fondation, et le rétablissement de l'hospice de la ville de Montpazier, au département de la Dordogne, dédié à Madame, l'Auguste Mère de l'Empereur des Français et roi d'Italie. » Au Bugue, chez Berger, imprimeur. L'an xiii. - In-4^e de 22 pages.

(Archiv. de la Dord. f. 409.) Séance du 9 prairial an ii. Un membre affirme que malgré les recommandations du comité, il existe encore dans quelques unes des communes du Canton du Bugue des signes fanatiques soit sur les chemins, soit sur les ci-devant églises qu'il importe de faire disparaître pour ne laisser d'autre culte que celui de la raison et à l'Être Suprême, le comité arrête qu'il sera écrit une lettre circulaire aux municipalités pour ce plaindre de leur négligence et les prévenir que si elles continuent le comité sera contraint de les dénoncer. S. Simonie, Sagrexe. Brouse. Laux. S. pr. Dubail. »

Étymologie. Le mot latin Bugo, qui ne sembloit ordinairement qu'un piliérier, Bugones signifie abeille. Il est à remarquer que l'un des principales fontaines de cette ville se nomme en patois le Bournat, en français, la Ruche. - D'après certains le mot Bugue, en cette, signifie Berger. Aux érudits le soin de juger.

Homme célèbre. Jean Rey. Jean Rey na-
quit au Bugue vers la fin du XVI^e siècle.
Il fut reçu docteur en médecine de la fa-
culté de Montpellier en 1608, et s'adonna en-
suite tout particulièrement à l'étude de la
chimie et de la physique dans lesquelles il
acquies de profondes connaissances. Il est
l'auteur d'un ouvrage remarquable pour
l'époque (1630). Cet ouvrage, dédié au duc
de Bouillon, seigneur de Simeuil, a pour titre.
« Essais sur la recherche de la cause pour la-
quelle l'estain et le plomb augmentent de
poids quand on les calcine. » Voici quelle
en fut l'occasion: Brun, pharmacien de Ber-
gerac, ayant calciné de l'estain dans un
vase de fer, en l'agitant, s'aperçut qu'au-
lieu d'un déchet, la calcination avait produit
un surcroît de plusieurs onces. Étonné de
ce résultat, Brun, après s'être vainement
adressé à divers savants pour en avoir l'ex-
plication, finit par recourir à Rey qui
résolut le problème.

Ses Essais contiennent vingt neuf chapitres
en y comprenant la conclusion. Le sixième
chapitre s'exprime ainsi: « Ce surcroît
de poids vient de l'air, qui dans le vase a
esté espessé, appesanti et rendu. aucunement
adhésif, par la véhémence et longuement con-
tinuée chaleur du fourneau; lequel air se
mêle avecques la chaux et ce aydant l'agita-
tion fréquente, et s'attache à ses plus menues
parties; non autrement que l'eau appesantit
le sable que vous jettez et agitez dans icelle, par
l'amortir et adhérer au moindre de ses grains. »

L'auteur termine par la conclusion suivante:
« Voyla maintenant cette vérité, dont l'esclat
frappe vos yeux, que je viens de tirer des plus
profonds cachots de l'obscurité. C'est celle-là
de qui l'abord a esté jusqu'à présent inac-
cessible. C'est elle qui a fait suer d'ahan tout
autant de doctes hommes qui, la voyant
accointer, se sont efforcés de franchir les dif-
ficultés qui la tenaient enceinte. Cardan,
Scaliger, Fachsius, Cavalpin, Sibavius l'ont
curieusement recherchée, non jamais apper-
çue. D'autre on peuvent estre en quête, mais
en vain, s'ils ne suivent le chemin que je
leur ai tout premier desfriché et rendu ro-
yal, tous les autres n'estans que sentiers es-
pinoux et destours inextricables qui ne mèn-
nent jamais à bout. Le travail a esté mien,
le profit en soit au lecteur, et à Dieu seul la
gloire. » (Hist. du Bugue p. 123)

Durant toute sa vie Jean Rey eut des rapports
suivis avec de nombreux savants et mourut
vers 1645. Outre l'édition de 1630, les Essais en-
ont eu une seconde en 1777 (Paris Quantel libraire).

Le Docteur Carillac (Roy Joseph Casillac) né au Bugue le 4 juillet 1721, mort le 19²bre 1808. Il est l'auteur d'un ouvrage philosophique matérialiste en 2 vol. in-12, imprimé en 1789 et intitulé: Histoire naturelle et raisonnée de l'âme.

Dubrenil, girondain. Dénoncé en 1793 il fut arrêté de nuit à sa campagne du Bréuil et conduit à Périgueux. 400 personnes du Bugue allèrent le réclamer et Sabatut fit droit à leur réclamation, mais il mourut peu après de chagrin. (Hist. du Bugue. 130) Selon Sabatut, lauréat de l'institut de France (académie française), sans être natif du Bugue appartenait à cette localité par son père et parce qu'il y a habité lui-même depuis son enfance. Il est l'auteur d'un recueil de poésie intitulé: Innommés et regrets.

J. B. S. Pellissier de Barry, né dans les environs de Bèziers appartient au Bugue par adoption. En 1765 il confectonna le terrier général de la seigneurie de Miremont. Il fit de grandes améliorations au Bugue et notamment fit du cingle endroit très dangereux une voie large et commode. Dénoncé plus tard comme dangereux aristocrate il fut obligé de fuir et se retira à Paris. Ses passions un peu apaisées à son égard, il revint au Bugue vers la fin de 1793 et y mourut le 28 mars 1794 (Hist. du Bugue p. 124 et suiv.)

familles. (inv. dans l'histoire du Bugue)
"Persavalonus, Johannes, alias Johannisada, Petrus alias Pirrot, Bartholomeus, Mathous, Pascalis et Petrus del Codere, fratres et nepos, habitatores mansi de la Crosa, parochia sancti Sulpitii de Albugia diocesis Petragorensis.

Dilectus in Christo dominus Helias Maurini presbiter, habitator mansi del Bruch, dictorum parrochia et diocesis. - Ces del Couderc ont vendu à Helie de Maurin pour le prix de dix huit livres tournois de monnaie courante quondam domum sitam in dicto loco de Albugia et in parrochia sancti Marcelli, confrontantem cum carreira publica quaitur de dicta ecclesia sancti Marcelli de Albugia versus Symolign à parte meridiei, seu circa, et cum domo heredium quondam Petri Beleta à parte ortus solis seu circa - et cum viridario domini Jacobi de Vitris, à parte venti frigidis, - et cum domo Leonardis Regis dit So Gros à parte occasus solis, quondam torcheto in medio. - Helie de Maurin est qualifié dans cet acte de Neveu et consobrinus dedit del Couderc. - Ses del Couderc ont supplié noble homme Jean du Puy (de Poëty) seigneur de la Farte, tanquam dominus fondalis et directus dicto domus, d'investir ledit Maurin de cette

maison, moyennant le cens et rente au. val
de trois sous parmois et l'acapte (1)
(mettre au commene. l'adate suiv.) 1^{er} mai 1509.)

Le 15 décembre 1578.
Le bourg du Bugue, juridiction de Limeilh.
Geraud et Antoine Delcoudere, habitants au
village de la Cluse près de St Sulpice du Bugue.
Meistres Sours et Anthoine d'Abzac frères.

Le seigneur de la Tarte.
Fief de la Parille, autrement de Peuch Mejo.
Rouby Delcoudere. Seonard Samothe.
Village de la Garde.
Anthoine Mestour.

Fief de la Perrassons.
Chemin du Bugue à Campagne.
La terre de Thoiny Rey.

Les tenanciers sont tenus de faire montre et
vue oculaire desdits phiefs.

Nicolas Michou, bastier, - Geraud Eymerie,
hoste du Bugue, témoins.
Feilhet, notaire juré sous les sceaux de la
Compte de Périgord et Vicomte de Simoum a reçu l'acte.

S. et A. d'Abzac avaient acquis du seigneur de la
Tarte les fiefs dont les frères Delcoudere leur font
une nouvelle reconnaissance. - S. et Ant. d'Abzac
avaient acquis par échange de Ant. Menour
une pièce de terre au fief de la Perrassons
dont les frères Delcoudere leur font une nouvelle
reconnaissance. » (ms. dans l'histoire du Bugue).

(1) (à ajouter) Témoins: Johannes de Melas, marci
del Breuilh et Anthonijs Rebiere, frater quon-
dam Guillemi marci de Lambertia habitato.

Notaire: Petrus de Henric, notaire au Bugue.
Légende. Roc-de-l'Agranel. Il existait autrefois.
dans les environs un grand seigneur, dont la
fille unique, pendant qu'il était allé combattre
les infidèles, s'amouracha d'un beau jeune hom-
me de basse condition, mais de noble cœur, in-
trépide, très familier avec tous les exercices du
corps et montant admirablement à cheval.
Au retour de la croisade, le père, instruit de ce
qu'il se passait, crut pouvoir rompre cette liai-
son, et enjoignit au jeune homme de ne plus
chercher à voir sa fille; mais la fille elle-même
prit le parti de son amant, et déclara qu'elle
mourrait plutôt que d'en épouser un autre. Le
père, dans une grande perplexité, prit par pren-
dre une terrible détermination. Il déclara que
le jeune homme, monté sur un cheval fougueux,
ayant en croupe sa bien-aimée, s'élancerait
à fond de train sur la crête de ce rocher, et
que, s'il revenait, sa fille serait à lui. L'amour
fit des miracles, le succès couronna l'épreuve.
Le jeune homme avec une adresse merveilleuse et
un bonheur sans égal, après avoir atteint le bout
du rocher, fit pivoter son cheval et ramena tri-
omphant son précieux fardeau. L'effort que fit

le cheval en tournant sur lui-même, fut tel que
ses deux fers de derrière laissèrent leur empre-
inte sur le roc. Depuis ce temps chacun veut
contempler cette empreinte qu'on ne peut voir
qu'avec les yeux de la foi. (Hist. du Bugue p. 114)

Vente du 27 floreal an 11 (Archiv. de la Dord.
Q. 543 N° 45). Un grand nombre de lots, en-
tr'autres (au N° 985 du registre); Château
moulin etc. ap. sieur Sabarde. Propriet.
Romain Sabarde; adjudic. Lacombe Antignac.
- Sources de documents: mss. Biblioth. Nation.
N° 11, 638. Cuvier de l'abbaye du Bugue, de
78 chartes. - XIII^es. - Parc hemin (Bibl. Arch. 17.24)